



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation elma lab clean A25 (ELC A25)
Identifiant unique de formulation UFI: 1F60-40HU-X00H-F8VQ
Catégorie de produits PC-CLN-OTH Autres produits de nettoyage, d'entretien et de maintenance (à l'exclusion des produits biocides)

Composant(s) déterminant la classification de danger

hydroxyde de potassium, isotridecanol, éthoxylé, alcool de graisse (C10), alkoxylé

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU20 Services de santé
SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU3 Utilisations industrielles

Catégories de processus [PROC]

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.
PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)
ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Catégories de produits [PC]

PC35 Produit de lavage et de nettoyage

Usage de la substance/du mélange

Concentré de nettoyage très alcalin, aqueux et réducteur de mousse, pour le nettoyage par ultrasons, par immersion et par aspersion pour les pièces à nettoyer et les produits médicaux résistants aux alcalis.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Elma Schmidbauer GmbH
Gottlieb-Daimler-Str. 17
D-78224 Singen (Htwl.)
Téléphone +49 7731 882-0
Télécopie +49 7731 882-266
E-mail info@elma-ultrasonic.com
Site web www.elma-ultrasonic.com

Service responsable de l'information:
Chemie/Labor: Email: chemlab@elma-ultrasonic.com

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Vergiftungs-Informations-Zentrale Freiburg (Sprache/Language: DE, EN) +49 761 19240
France: numéro ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59
Belgique: Centre Antipoisons Belge 070 245 245
Grand-Duché de Luxembourg: (Centre Antipoisons Belge) (+352) 8002 5500



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

| | |
|---|---|
| Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Procédure de classification |
| Met. Corr. 1, H290 | Jugement d'experts et éléments de preuve. |
| Skin Corr. 1A, H314 | Méthode de calcul. |
| Eye Dam. 1, H318 | Méthode de calcul. |

Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger

hydroxyde de potassium, isotridecanol, éthoxylé, alcool de graisse (C10), alkoxylé

Pictogrammes des risques



GHS05

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P405 Garder sous clef.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P260 Ne pas respirer les brouillards/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Autre étiquetage

caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004:

5 - 15% agents de surface amphotères

5 - 15% agents de surface non ioniques

< 5% phosphates

< 5% polycarboxylates

*** 2.3 Autres dangers**

*** Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Acute Tox. 5 (orale) H303: Peut être nocif en cas d'ingestion.

L'inhalation d'aérosol peut être nocive, peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

*

Effets nocifs possibles sur l'environnement

Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

| Numéros CAS | Numéros CE | Numéro index | Nom de la substance | Concentration | Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | SCL/ M/ ATE |
|-------------|------------|--------------|--------------------------------------|---------------|--|--|
| 1310-58-3 | 215-181-3 | 019-002-00-8 | hydroxyde de potassium | 5 - 9 pds % | Met. Corr. 1 ; H290 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 | Skin Corr. 1A;H314: C>=5% Skin Corr. 1B;H314: 2%<=C<5% Skin Irrit. 2;H315: 0.5%<=C<2% Eye Dam. 1;H318: C>=2% Eye Irrit. 2;H319: 0.5%<=C<2% |
| 7320-34-5 | 230-785-7 | | pyrophosphate de tétrapotassium | < 5 pds % | Eye Irrit. 2; H319 | |
| 69011-36-5 | 931-138-8 | | isotridecanol, éthoxylé | < 5 pds % | Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 | Eye Dam. 1;H318: C>10% Eye Irrit. 2;H319: 1%<C<=10% |
| 166736-08-9 | | | alcool de graisse (C10), alkoxylé | 1 - 2 pds % | Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 | ATE(voie orale): 500 mg/kg |
| 27458-92-0 | 248-469-2 | | isotridecanol | < 0.2 pds % | Skin Irrit. 2; H315 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | M=1 (Aquatic Acute 1) M=1 (Aquatic Chronic 1) |

Numéro d'enregistrement
REACH

Nom de la substance

| | |
|--------------------------|-----------------------------------|
| 01-2119487136-33 | hydroxyde de potassium |
| 01-2119489369-18 | pyrophosphate de tétrapotassium |
| Not relevant (polymer). | isotridecanol, éthoxylé |
| Not relevant (polymer). | alcool de graisse (C10), alkoxylé |
| Not relevant (impurity). | isotridecanol |

Indications diverses

Mélange très alcalin aqueux et réducteur de mousse composé d'hydroxyde de potassium, agents de surface amphotères et non ioniques, agents complexants et phosphates.



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter un médecin.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

Traitement médical nécessaire.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets

Risque de perforation gastrique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

vapeurs/gaz corrosifs

Oxydes d'azote (NO_x)

Monoxyde de carbone

Phosphore oxydes

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

Informations complémentaires

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

Evacuer les personnes en lieu sûr.
Protection individuelle
Utiliser un équipement de protection individuel.
En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Sciure de bois
Liant universel
Kieselguhr
Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Appliquer des moyens de neutralisation chimique.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter d'inspirer les aérosols.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Utiliser uniquement des équipements résistant aux bases.
Pour diluer, toujours préparer le récipient d'eau et y verser lentement le produit tout en remuant.
Le produit n'est pas combustible.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Des installations de nettoyage sont disponibles en nombre suffisant
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Matériau approprié pour le sol:
Résistant au lessivage
Conserver uniquement dans le fût d'origine maintenu fermé.
Conserver le récipient bien fermé.

Matières à éviter

Ne pas stocker ensemble avec:
Acide



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Ne pas conserver à une température inférieure à 5 °C.
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.
Durée de stockage: 3 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Ne pas utiliser le produit lui-même en injection et aspersion. Utilisez uniquement la solution d'application diluée pour le nettoyage par aspersion.

*** RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

*** 8.1 Paramètres de contrôle**

*** Valeurs limites au poste de travail**

| Numéros CAS | Numéros CE | Agent | valeur limite au poste de travail |
|-------------|------------|--------------------------|---|
| 1310-58-3 | 215-181-3 | hydroxyde de potassium | Court terme(mg/m ³) 2 (1)(2) (1) Additional indication "M" means that irritation occurs when the exposure exceeds the limit value or there is a risk of acute poisoning. The work process must be designed in such a way that the exposure never exceeds the limit value. For evaluation, the sampled period should be as short as possible. However, the sampled period shall be long enough to perform a reliable measurement. The measured result shall be related to the considered period. (2) 15 minutes average (BE) |
| 1310-58-3 | 215-181-3 | hydroxyde de potassium | 2 inhalable aerosol [mg/m ³] (CH) |
| 1310-58-3 | 215-181-3 | hydroxyde de potassium | Court terme(mg/m ³) 2 (F) |
| 1310-58-3 | | Potassium (hydroxyde de) | Court terme(mg/m ³) 2 FT no. 35 |

DNEL salarié

| Numéros CAS | Agent | DNEL valeur | DNEL type | Remarque |
|-------------|------------------------|---------------------|-----------------------------------|------------------------|
| 1310-58-3 | hydroxyde de potassium | 1 mg/m ³ | long terme par inhalation (local) | Facteur d'évaluation 1 |

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Nettoyage par aspersion uniquement dans des appareils fermés.

Protection individuelle

Protection yeux/visage

lunettes assurant une protection complète des yeux



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

Protection des mains

gants (résistants aux lessives alcalines)

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: Butyl, 0,5mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NBR, 0,35mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: FKM, 0,4mm, >=8h.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie]: NR, 0,5mm, >=8h.

Protection corporelle:

Caractéristiques exigées:
résistant au lessivage

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration, une neutralisation est généralement nécessaire.

Évitez la pénétration dans la terre/le sous-sol.

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles.

Indications diverses

Valeurs limites d'exposition professionnelle pour hydroxyde de potassium.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

de jaunâtre à brun

Odeur

douce

Données de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|---|---|---------|---------------------------------------|
| Seuil olfactif: | | | non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | Plage de solidification | | non déterminé |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | ≥ 100 °C | | |
| inflammabilité | solide | | négligeable |
| inflammabilité | gazeux | | négligeable |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | Limite supérieure d'explosivité | | négligeable |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion | Limite inférieure d'explosivité | | négligeable |
| Point éclair | | | Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C. |
| Température d'auto-inflammabilité | 230 °C | | Valeur pour isotridecanol. |
| Température de décomposition | ≥ 100 °C | | |
| pH | dans l'état fourni 12- 12.5 (20°C) Concentration 10 g/L | | fortement alcalin. |



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|---|------------------------------------|---------|--|
| Viscosité | (dynamique) 8.2 mPa*s (20°C) | | |
| solubilité(s) | Solubilité dans l'eau | | miscible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | env. -2 | | Valeur pour pyrophosphate de tétrapotassium. |
| Pression de vapeur | env. 23 hPa (20°C) | | |
| Densité et densité relative | env. 1.15 g/cm ³ (20°C) | | |
| Densité de vapeur relative | 0.62 | | Valeur pour eau. |
| caractéristiques des particules | | | non applicable (liquide). |

9.2 Autres informations

Informations sur les classes de danger physique

Explosifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances explosibles (CLP I 2.1.4.3 a).

CLP I 2.1.4.3 a: La méthode de classification ne s'applique pas car il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives.

gaz inflammables

Estimation/classification

non applicable (liquide).

Aérosols

Estimation/classification

non signifiante - aucun aérosol.

Les critères de classification pour la classe de danger ne sont pas conformes à la définition.

Gaz comburant

Estimation/classification

non applicable (liquide).

gaz sous pression

Estimation/classification

non applicable (liquide, aucun gaz dissous sous pression).

liquides inflammables

Estimation/classification

non inflammable, non combustible (Pas de point d'éclair jusqu'à 100 °C).

solides inflammables

Estimation/classification

non applicable (liquide).

Matières et mélanges auto-réactifs

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances autoréactifs (CLP I 2.8.4.2 a).

CLP I 2.8.4.2 a: Il n'y a pas, dans la molécule, de groupes chimiques associés à des propriétés explosives ou autoréactives.

Liquides pyrophoriques

Estimation/classification

Le mélange ne contient pas de substances pyrophoriques - non spontanément inflammable (CLP I 2.9.4.1).

CLP I 2.9.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour les liquides pyrophoriques lorsque l'expérience acquise dans la fabrication ou l'utilisation d'une substance ou d'un mélange montre que celle-ci/celui-ci ne s'enflamme pas spontanément au contact de l'air à température normale, c'est-à-dire que la substance demeure notoirement stable à température ambiante pendant une durée prolongée (plusieurs jours).



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

Matières solides pyrophoriques

Estimation/classification
non applicable (liquide).

matières et mélanges auto-échauffants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances auto-échauffants.

Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Estimation/classification
non significative - ne dégage pas au contact de l'eau des gaz inflammables (CLP I 2.12.4.1).
CLP I 2.12.4.1: Il n'y a pas lieu d'appliquer la procédure de classification pour cette classe: a) si la structure chimique de la substance ou du mélange ne contient pas de métaux ou de métalloïdes; ou b) si l'expérience acquise dans la production ou la manipulation de cette substance ou de ce mélange montre qu'elle/il ne réagit pas avec l'eau, par exemple si la substance est fabriquée avec adjonction d'eau ou lavée à l'eau; ou c) s'il est avéré que la substance ou le mélange est soluble dans l'eau et donne un mélange stable.

Liquides comburants

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances comburantes.

Matières solides comburantes

Estimation/classification
non applicable (liquide).

Peroxydes organiques

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de peroxydes organiques.

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Caractéristiques en matière de sécurité

| | Valeur | Méthode, Résultat | Source, Remarque |
|--|-------------|---|------------------|
| Taux de corrosion (mm aluminium/année) | > 6.25 mm/a | Jugement d'experts et éléments de preuve. | |
| Taux de corrosion (mm acier/année) | | | non disponible |

Estimation/classification
Le mélange est classé comme corrosif pour les métaux (Met. Corr. 1 H290).

Explosibles désensibilisés

Estimation/classification
Le mélange ne contient pas de substances explosibles désensibilisés.

Autres caractéristiques de sécurité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|------------------------|--------|---------|-------------------------|
| Taux d'évaporation | | | eau: 0,36 (ASTM D3539). |
| Teneur en solvant | 0 % | | |
| Propriétés explosives | | | aucune |
| Propriétés comburantes | | | aucune |

Autres informations
Aucune autre information significative disponible.



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réaction exothermique avec:
Acide
Aucune autre réaction dangereuse connue s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable à la température ambiante.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec:
Acide
Réagit au contact des métaux légers en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur et rayonnement direct du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Réagit au contact des acides forts.
Comburant, fortes
Corrode l'aluminium.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

* Toxicité aiguë

* Données d'animaux

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|----------------------------|---|--------------------------------------|---|
| Toxicité orale aiguë | 2000- 2100 mg/kg | ATE: Estimation de la toxicité aiguë | La toxicité aiguë par ingestion correspond à la catégorie 5 du SGH. |
| | Numéros CAS1310-58-3 hydroxyde de potassium DL50: 273 mg/kg Espèce Rat | | |
| | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé 500 mg/kg | ATE: Estimation de la toxicité aiguë | |
| | Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé DL50: 500 mg/kg | ATE: Estimation de la toxicité aiguë | |
| Toxicité dermique aiguë | > 5000 mg/kg | ATE: Estimation de la toxicité aiguë | |
| Toxicité inhalatrice aiguë | Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur) | | négligeable |

* **Estimation/classification**
Peut être nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| fortement caustique. | Méthode de calcul. | |

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|--------------------|------------------|
| fortement caustique. | Méthode de calcul. | |

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

| Résultat / Évaluation | Dose / Concentration | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------|----------------------|--------------------|------------------|
| non sensibilisant. | | Méthode de calcul. | |

Mutagénicité sur les cellules germinales

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation résumée des propriétés CMR

Le mélange n'est pas classé comme mutagène / n'est pas classé comme cancérogène / n'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

STOT SE 1 et 2

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition unique).

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT SE 3

Irritation des voix respiratoires

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet narcotique

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Autres informations

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible (exposition répétée).



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

Estimation/classification

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Remarque

Le mélange n'est pas classé comme dangereux par aspiration.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations sur les autres dangers

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|---|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | | | Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères. |

Autres informations

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

L'inhalation d'aérosol peut fortement irriter les voies respiratoires et peut nuire aux muqueuses/au poumon.

En aérosol, le produit est toxique par inhalation (Acute Tox. 4 H332: Nocif par inhalation.).

Le produit provoque des graves brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|---|---|--------------------|------------------|
| Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson | CL50: 10- 15 mg/L | calculé. | |
| | Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol CL50: 0.55 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h | OCDE 203 | |
| | Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé CL50: >10- 100 mg/L Espèce Danio rerio Durée du test 96 h | OCDE 203 | |
| | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé CL50: >1- 10 mg/L Espèce Cyprinus carpio (Carpe) Durée du test 96 h | OCDE 203 | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé NOEC 1.73 mg/L | QSAR | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés | EC50 9- 10 mg/L | calculé. | |
| | Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol EC50 0.391 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h | OCDE 202 | |



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

| | Dose efficace | Méthode, Évaluation | Source, Remarque |
|--|---|---------------------|------------------|
| | Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h | OCDE 202 | |
| | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 48 h | OCDE 202 | |
| Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques | Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol NOEC 0.0036 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d | OCDE 211 | |
| | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC10 2.6 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 21 d | OCDE 211 | |
| Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries | EC50 2.8 mg/L | calculé. | |
| | Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol EC50 0.297 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h | OCDE 201 | |
| | Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé EC50 >10- 100 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h | | |
| | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC50 >1- 10 mg/L Espèce Scenedesmus subspicatus Durée du test 72 h | OCDE 201 | |
| Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé EC10: >1- 10 mg/L Espèce Desmodesmus subspicatus Durée du test 72 h | OCDE 201 | |
| Toxicité sur autres organismes aquatiques | non déterminé | | |
| Toxicité sur les microorganismes | non déterminé | | |

Estimation/classification

Toxique pour les organismes aquatiques.



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

12.2 Persistance et dégradabilité

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|----------------|--|---|--|
| Biodégradation | Taux de décomposition ≥ 70 % | calculé. | diminution du COD Relativement/partiellement biodégradable. |
| Biodégradation | Taux de décomposition 100 % | Neutralisation, mesure de pH. | Propriétés alcaliques sont éliminées à 100%. |
| Biodégradation | | | Numéros CAS1310-58-3 hydroxyde de potassium |
| Biodégradation | | | Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique. |
| Biodégradation | | | Numéros CAS7320-34-5 pyrophosphate de tétrapotassium |
| Biodégradation | | | Produit inorganique, ne peut être éliminé de l'eau par procédé d'épuration biologique. |
| Biodégradation | Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d | OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C | Numéros CAS69011-36-5 isotridecanol, éthoxylé |
| Biodégradation | Taux de décomposition > 60 % Durée du test 28 d | OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C | Numéros CAS166736-08-9 alcool de graisse (C10), alkoxylé |
| Biodégradation | Taux de décomposition 90-100 % Durée du test 28 d | OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D | Numéros CAS27458-92-0 isotridecanol |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

isotridecanol, éthoxylé: La bioaccumulation est improbable.
pyrophosphate de tétrapotassium: La bioaccumulation est improbable.
hydroxyde de potassium: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'accumulation dans les organismes n'est pas prévue.
isotridecanol: A le potentiel de bioaccumulation (log Kow: 5,57).

12.4 Mobilité dans le sol

Estimation/classification

isotridecanol, éthoxylé: Koc: >5000, forte adsorption sur le sol, immobile.
hydroxyde de potassium: Se dissout dans l'eau. Très mobile dans le sol.
pyrophosphate de tétrapotassium: modérément mobile dans le sol (Koc: ~150).
alcool de graisse (C10), alkoxylé: L'adsorption sur le sol est possible.
isotridecanol: non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

D'après la recette le produit ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

| | Dose efficace | Méthode,Évaluation | Source, Remarque |
|--|---------------|--------------------|--|
| Propriétés perturbant le système endocrinien | | | Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères. |



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

12.7 Autres effets nocifs

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|--|--------|---------|--|
| Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP): | | | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Autres informations écotoxicologiques

| | Valeur | Méthode | Source, Remarque |
|-----------------------------------|------------------|----------|---|
| Demande chimique en oxygène (DCO) | 0.3- 0.35 g O2/g | calculé. | |
| AOX | | | D'après la recette le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement. |

Informations complémentaires

Les agents de surface dans notre produit sont biodégradables selon l'annexe III du Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents.

Danger aigu pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 2 H401: Toxique pour les organismes aquatiques. Après neutralisation: Aquatic Acute 3 H402: Nocif pour les organismes aquatiques.

Le mélange n'est pas classé comme dangereux chronique pour le milieu aquatique.

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Aucune autre information significative disponible.

*** RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

*** 13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

| | |
|----------------------------------|--|
| Code des déchets produit | Désignation des déchets |
| 200129 * | détergents contenant des substances dangereuses |
| Code des déchets conditionnement | Désignation des déchets |
| 150110 * | emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus |

*** Élimination appropriée / Produit**

Ne pas éliminer avec des déchets domestiques. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

*** Autres recommandations de traitement des déchets**

Solution d'application / solution de nettoyage :

Neutraliser avec de l'acide de vinaigre (60%) ou de l'acide de citron (solide, cristalin) lorsqu'un bain en acier inox est utilisé. Peut être rejeté à l'égout, compte tenu des règlements administratifs en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|---|--|------------------------------|---------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | ONU 1814 | ONU 1814 | ONU 1814 |
| 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION | POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION | Potassium hydroxide solution |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 8 | 8 | 8 |



elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

| | Transport par voie terrestre (ADR/RID) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) |
|--|---|---------------------------|--|
| 14.4 Groupe d'emballage | II | II | II |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non | Non | Non |

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

négligeable

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1814
Nom d'expédition des Nations unies HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport 8
Étiquette de danger 8
Code de classification C5
Groupe d'emballage II
Dangers pour l'environnement Non
Quantité limitée (LQ) 1 L
Dispositions particulières -
Code de restriction en tunnel E

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1814
Nom d'expédition des Nations unies POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
Classe(s) de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage II
Dangers pour l'environnement Non
Quantité limitée (LQ) 1 L
Polluant marin Non
EmS F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro d'identification ONU 1814
Nom d'expédition des Nations unies Potassium hydroxide solution
Classe(s) de danger pour le transport 8
Groupe d'emballage II
Dangers pour l'environnement Non



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

* **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

* **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

* **Réglementations EU**

Autorisations
négligeable

Limites d'utilisation

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 3 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Annexe XVII No 75 - non significative s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

* **autres réglementations (UE)**

* **À observer:**
Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents
Directive 2012/18/UE, Annexe I: non cité.

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
Teneur en COV, état de livraison 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Directives nationales

Pour ce mélange aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ASTM: Société américaine pour les essais des matériaux

ATE: Estimation de la toxicité aiguë

AVV: Ordonnance de transfert de déchets (DE)

DGR: Règlement sur les marchandises dangereuses (IATA)

DNEL: dose dérivée sans effet

DOC: Carbone organique dissous

EmS: procédures d'urgence

IATA: International Air Transport Association

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Marchandises dangereuses dans le transport maritime international

IMO: International Maritime Organization

JArbSchG: Loi relative à la protection des jeunes au travail (DE)

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT: persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédite sans effet

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

SCL: Specific concentration limit

Tl: Instruction technique

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

VOC: Composés organiques volatils

vPvB: très persistantes et très bioaccumulables

Références littéraires et sources importantes des données

Mesures propres.

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>.

Informations de nos fournisseurs.



Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

elma lab clean A25 (ELC A25)

Date d'édition 20.03.2025
Date d'exécution 20.03.2025
Version 2.0 (fr)
remplace la version de 16.11.2022 (1.9)

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.
Ces données correspondent au niveau actuel de nos connaissances. Elles ne correspondent pas à une garantie de propriétés de produit sur contrat.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|------|---|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente